



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2022

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 17 FÉVRIER 2022 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 FÉVRIER 2022

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2
DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Tricentris, centre de tri/ Contributions régulières du 1^{er} janvier
au 14 avril 2022
- B) Tenue de la Journée Retour à la terre 2022 et nomination des
organismes
- C) Dossier 700-17-013773-162 à la Cour supérieure du Québec -
Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L. c. Ville de Lachute et al.
- D) Fermeture du bureau administratif vacances estivales 2022
- E) Autorisation fermeture de compte à la Banque Nationale du Canada

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 17 mars 2022

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de ladite Régie et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présentes : madame Virginie Filiatrault conseillère de la ville de Lachute et madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-03-22

Il est
Proposé par : M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Kévin Maurice
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 FÉVRIER 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-03-22

Il est
Proposé par : M. Kévin Maurice
Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu



Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2022.

- adopté à l'unanimité

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

3-03-22

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Kévin Maurice

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 février 2022.

- adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compost)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 18-02-2022 au 17-03-2022, déposée par le président;

4-03-22



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Il est

Proposé par : M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Stephen Matthews
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 18-02-2022 au 17-03-2022, et ce, pour un montant de 1 196 652.61\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Tricentris, centre de tri / Contributions régulières du 1^{er} janvier au 14 avril 2022

CONSIDÉRANT les factures reçues de Tricentris et datées du 7 février 2022 pour la contribution régulière du 1^{er} janvier au 14 avril 2022, de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu d'assumer lesdites contributions pour ses municipalités membres et que les sommes sont déjà incluses aux prévisions budgétaires 2022;

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont remboursables par WM Québec inc. en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la Régie;

5-03-22

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Kévin Maurice
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge les contributions financières régulières à verser à Tricentris, centre de tri, pour ses quatre municipalités membres.

QUE ces sommes soient versées par ladite Régie à Tricentris, centre de tri, pour la contribution régulière du 1^{er} janvier au 14 avril 2022, pour un montant de 18 760.25 \$ taxes incluses, tel que stipulé dans les factures de Tricentris datées du 7 février 2022.

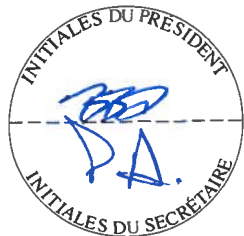
QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, WM Québec inc.

- adopté à l'unanimité

b) Tenue de la Journée Retour à la Terre 2022 et nomination des organismes

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la Journée Retour à la Terre permettant aux citoyens des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se procurer du compost et d'encourager des organismes de leur milieu;

CONSIDÉRANT que cette activité est prévue pour le 7 mai 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit identifier l'organisme sur leur territoire respectif recevant ce support matériel;

6-03-22

Il est

Proposé par : M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Stephen Matthews

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes assume le coût des sacs et des publicités reliés à l'activité;

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes fournisse le compost et les articles afférents à la bonne conduite de l'activité;

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve la liste suivante des organismes bénéficiant du support matériel de la Régie dans le cadre de la Journée Retour à la Terre :

Lachute : Carrefour jeunesse emploi

Saint-André d'Argenteuil : École Saint-André d'Argenteuil

Brownsburg-Chatham: Club de curling de Brownsburg-Chatham

Saint-Placide: Municipalité de Saint-Placide

- adopté à l'unanimité

c) Dossier 700-17-013773-162 à la Cour supérieure du Québec – Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L. c. Ville de Lachute et al.

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance déposée par Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L. le 30 novembre 2016 et signifiée à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes le 30 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la défense de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposée le 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une conférence de règlement à l'amiable a été fixée le 24 mars 2022 en mode virtuel;

CONSIDÉRANT que les frais de défense de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes sont assumés par son assurance en responsabilité civile municipale et qu'aucune franchise n'était applicable en l'espèce;

7-03-22

Il est

Proposé par: M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

Que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault, à représenter les intérêts de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes lors de la conférence de règlement à l'amiable qui se tiendra le 24 mars 2022 en mode virtuel ou à toute autre date de report;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intercommunale Argenteuil - Deux- Montagnes

Que le Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier, accepter et signer toute entente raisonnable de règlement à intervenir entre les parties lors de la conférence de règlement à l'amiable qui se tiendra le 24 mars 2022 en mode virtuel ou à toute autre date de report, le tout sujet à ratification par la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

d) Fermeture du bureau administratif vacances estivales 2022

CONSIDÉRANT que la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes désire fermer le bureau administratif pour une durée de deux semaines pour l'ensemble de ses employés pour les vacances estivales 2022.

8-03-22

Il est

Proposé par: M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Stephen Matthews
et résolu

QUE le bureau administratif de la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes soit officiellement fermé du 31 juillet au 13 août 2022 inclusivement, pour les vacances estivales.

- adopté à l'unanimité

e) Autorisation fermeture de compte à la Banque Nationale du Canada

CONSIDÉRANT que la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes désire rapatrier ses avoirs à la même institution financière;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de conserver le compte à la Banque Nationale du Canada.

9-03-22

Il est

Proposé par: M. Stephen Matthews

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes autorise madame Isabelle Charbonneau et monsieur Pierre Arseneault à transférer les fonds qu'elle possède au compte de la Banque Nationale du Canada, à l'institution bancaire Caisse Desjardins.

QUE la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes autorise madame Isabelle Charbonneau et monsieur Pierre Arseneault à signer tous les documents nécessaires pour la fermeture du compte à la Banque Nationale du Canada.

- adopté à l'unanimité



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

IX – VARIA

Audit de conformité – Transmission des rapports financiers

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a été auditée par la Commission municipale du Québec sur la transmission des rapports financiers en date du 21 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec a remis son rapport d'audit de conformité le 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes se doit de déposer ledit rapport à sa première séance du conseil suivant sa réception.

10-03-22

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne
Appuyé par : M. Stephen Matthews
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes officialise le dépôt du rapport de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec, sur la transmission des rapports financiers (Régies Intermunicipales) reçu le 14 mars 2022.

- adopté à l'unanimité

Remerciement à la Ville de Lachute

Il y a mention de remerciement à la Ville de Lachute et ses employés pour leurs travaux concernant le projet *On gagne tous à composter!*

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

11-03-22

Il est

Proposé par: M. Stephen Matthews
Appuyé par : M. Kévin Maurice
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 avril 2022 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Bernard Bigras-Denis
Président